

Pompe d'agriculteur bouchée

Par crystal, le 03/11/2009 à 14:45

Bonjour,

Mes fils agés de 13, 11 et 8 ans sont allés a la peche dans le fossé d'un agriculteur. Dans ce fossé, il y a une pompe . L'agriculteur est venu chez moi trés en colere et m'a demandé si mes fils ont bouchés sa pompe avec de la boue (d'apres lui elle en est pleine.) Mes fils vont souvent a la peche dans ce fossé sans problemes . Il affirme que des gens les ont vu a la peche et il en a deduit que se sont mes fils qui on bouché sa pompe. Je lui est expliqué que cela m'étone de leur part car ils sont calmes et n'ont jamais causés de problemes. Il a porté plainte contre moi et me laisse 2 jours pour lui remboursser la pompe qui est fichu d'apres lui . Que puis je faire pour me defendre ?

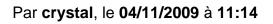
Merci, Crystal.

Par Tisuisse, le 03/11/2009 à 19:07

Bonjour,

Le fait que vos enfants aient été vus n'implique pas que ce soi eux qui aient bouché la pompe. Il appartient donc à cet agriculteur d'en apporter la preuve.

Vous êtes assurés en Responsabilité Civile Chef de Famille (votre contrat habitation) faites vous aider par votre assureur car vous avez certainement une garantie "défense-recours". Votre assureur saura quoi faire et quoi dire.



Merci de votre reponce . Je tiens compte devos conseil et vai aviser mon assureur.

Crystal.